Tableau 2 : programme de participation

Essonne	
Arpajon	Jeudi 12 novembre : 9h-12h
Breuillet	Samedi 21 novembre : 9h-12h
Briis-sous-Forges	Samedi 21 novembre : 9h-12h
Bruyères-le-Chatel	Vendredi 13 novembre : 10h-13h
Courson-Monteloup	Mardi 17 novembre : 16h-18h
Fontenay-les-Briis	Mercredi 18 novembre : 9h-12h
Forges-les-Bains	Samedi 28 novembre : 9h-12h
Le Val-Saint-Germain	Samedi 28 novembre : 9h-12h
Limours	Vendredi 4 décembre : 14h-17h
Ollainville	Vendredi 4 décembre : 17h-20h
Saint-Cyr-sousDourdan	Samedi 5 décembre : 9h-12h
Saint-MauriceMontcouronne	Mardi 8 décembre : 14h-17h
Vaugrigneuse	Vendredi 13 novembre : 14h-17h
Yvelines	
Saint-Arnoult-en-Yvelines	Samedi 5 décembre : 9h-12h

Pourquoi participer?

Votre participation est importante. Elle permet d'améliorer le projet et de prendre en compte les observations des habitants, des associations et des acteurs concernés.

La suite

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions. Les services de l'État examineront ensuite les observations recueillies et apporteront, si nécessaire, des modifications au projet afin de tenir compte des remarques formulées. Enfin, le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) sera approuvé par arrêté inpréfectoral.

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

PARTICIPEZ À L'ENQUÊTE PUBLIQUE

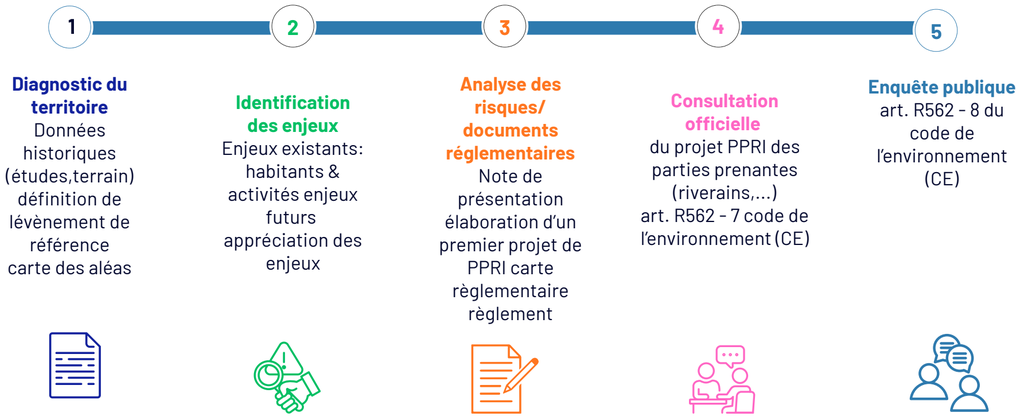
sur le PPRI de la rémarde

du 09/11/2026 au 11/12/2026

Le PPRI

Le plan de prévention des risques inondation (PPRI) est un document élaboré par l'état, il constitue l'un des principaux outils de la prévention du risque inondation.

La procédure d'élaboration du PPRI



Chaque étape vise à construire un document partagé, efficace et adapté au territoire.

Soumettre le projet de PPRI à une enquête publique

- Pour informer les citoyens et les parties prenantes;
- pour recueillir les observations et propositions;
- pour améliorer le projet avant son approbation définitive.

Les documents à consulter

1° **Une note de présentation**: elle explique la démarche, présente le contenu du PPRI, notamment l'aléa de référence et les enjeux territoriaux.

2° **Un règlement**: il définit pour chaque zone, les constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations autorisés, en prescrivant si nécessaire des mesures permettant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens. On y trouve aussi une grille validée en comité de pilotage qui détermine le zonage réglementaire.

3° **Une carte réglementaire**: elle délimite les zones exposées aux inondations et le niveau de risque de chaque zone issue du croisement de l'aléa et des enjeux.

où et quand consulter le dossier?

Le dossier et le registre d'enquête seront accessibles au public dans les 17 mairies concernées, pendant toute la durée de l'enquête, selon les jours et horaires indiqués dans le tableau 1 et sur les sites:
https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/PPRI
https://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/Enquetes-2026

Tableau 1 : programme de consultation

ESSONNE	
ARPAJON service urbanisme – centre technique municipal 4 rue des Près	du lundi au vendredi : 8h45-12h30.
BREUILLET 42 Grande Rue	lundi, mercredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h mardi, vendredi : 8h30-12h30 jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-19h samedi : 9h00-12h
BRIIS-SOUS-FORGES Place de la Libération	lundi, mercredi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h mardi, jeudi : 9h–12h samedi : 9h-12h
BRUYERES-LE-CHATEL 2 rue des Vignes	lundi, mardi : 14h-17h mercredi : 10h-13h jeudi : 16h-20h vendredi : 10h-13h
COURSON-MONTELOUP Place des tilleuls	lundi, mardi et jeudi : 16h-18h Vendredi : 15h -17h Samedi : 9h-11h45 semaines impaires Mercredi : 9h-11h45 semaines paires
FONTENAY-LES-BRIIS 1 Place de la Mairie	lundi : 15h-17h30 mardi, jeudi, vendredi : 8H30-12H et 13H30-17H30 mercredi : 8H30-12H les samedis 14 et 28 novembre 2026 : 8H30-12H
FORGES-LES-BAINS Service urbanisme – 9 Rue du Docteur Babin	lundi - mercredi - jeudi - vendredi de 9h-12h et 13h30 - 17h30. Ouverture tous les samedis de 9h - 12h
JANVRY Rue des Genévriers	lundi, mardi, jeudi, vendredi : 15h – 19h mercredi : 9h-12h
LE VAL-SAINT-GERMAIN 93bis rue du village	mardi, jeudi, vendredi, samedi : 9h -12h.
LIMOURS Centre Technique Municipal /Service Urbanisme 12, rue de l'Aérotrain	Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
OLLAINVILLE 2 Rue de la Mairie	lundi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h–17h mardi : 8h30-12h et 16h-20h mercredi : 8h30-12h samedi : 8h30-12h
PECQUEUSE 12 grande rue	Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h-12h et 14h-18h
SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN 1 route de Paris	du lundi au samedi : 9h-12h
SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE 5 rue de Bouguignette	lundi, jeudi : 15H – 17H30 / mardi : 8h – 19H / mercredi : 8h30 – 17H30 / vendredi : 15H-17H Samedi 21 novembre : 9H – 12H Samedi 5 décembre : 9H – 12H
VAUGRIGNEUSE 1 rue Héroard	mardi et jeudi : 13h30-18h 2e et 4e samedi du mois : 9h-12h
YVELINES	
LONGVILLIERS 4 route de Rochefort	lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h-12h et 14h-19h vendredi : 9h-14h.
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES Place du Jeu de Paume	lundi : 13h30-18h mardi et jeudi : 8h30-12h30 et 15h30-17h30 mercredi et vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 samedi : 8h30-12h30

Comment participer?

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du projet et faire part de ses observations et propositions par différents moyens :

- en rencontrant un membre de la commission d'enquête lors des permanences organisées dans les mairies, aux dates et horaires indiqués dans le tableau 2 ;
- en consignant ses observations sur les registres d'enquête mis à disposition dans les mairies concernées et en ligne: https://www.democratie-active.fr/ppri-remarde-predecelle-charmoise/
- en adressant un courrier électronique à l'adresse dédiée : ddt-se-bprn@essonne.gouv.fr; ddt-se-prn@yvelines.gouv.fr;
- en adressant un courrier à l'attention du président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :Boulevard de France - 91012 EVRY-COURCOURONNES CEDEX.